

www.revue-akofena.com



www.revueakofena.com

ÉDITEUR
CRAC - INSAAC



Akofena, revue scientifique des Sciences du Langage, Lettres, Langues & Communication



Varia n°12,
Vol.1 Juin 2024

Akofena 

Revue Scientifique des Sciences du Langage,
Lettres, Langues & Communication

ISSN-L 2706-6312

E-ISSN 2708-0633

CC BY 4.0



<https://www.revueakofena.com/>

D.O.I: <https://doi.org/10.48734/akofena>

INDEXATION
INTERNATIONALE



Akofena

Revue scientifique des Sciences du Langage,
Lettres, Langues & Communication



 DOAJ

LINGUISTIC
BIBLIOGRAPHY
ONLINE



ERIH PLUS
EUROPEAN REFERENCE INDEX FOR THE
HUMANITIES AND SOCIAL SCIENCES

Mir@bel
“(RE) CUEILLIR
LES SAVOIRS”

 SHERPA/ROMEO

EBSCO

Modern
Language
Association **MLA**

 **EZB** Elektronische
Zeitschriftenbibliothek

MIAR

ROAD DIRECTORY
OF OPEN ACCESS
SCHOLARLY
RESOURCES

INDEX  COPERNICUS
INTERNATIONAL

sudoc

COMITÉ ÉDITORIAL & DE RÉDACTION/EDITORIAL AND WRITING BOARD



Directeur de publication/ Director of Publication

Pr ABOLOU Camille Roger, Directeur du CRAC – INSAAC



Co-directeur de publication / Co-editor of Publication

Pr Sihame KHARROUBI, Université Ibn Khaldoun Tiaret, Algérie



Secrétaires éditoriaux / Editors' Secretaries

Dr AHADI SENGÉ MILEMBA
Phidias, Université de Goma, RDC
Dr ALLA N'guessan Edmonde-
Andréa, Université Félix Houphouët-Boigny, CI
Dr ALLOU Allou Serge Yannick, Université
Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Dr ATSE N'cho Jean-Baptiste, Université
Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Dr BOUTISANE Outhman, Université Moulay
Ismail Errachidia, Maroc
Dr GONDO Bleu Gildas, Université Félix
Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Dr KODAH Mawuloe Koffi, University of Cape
Coast Cape Coast, Ghana

Dr KOUACOU N'goran Jacques, Université
Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Dr KOUASSI N'dri
Maurice, Université Péléforo Gon Coulibaly,
Côte d'Ivoire
Dr KOUESSO Jean Romain, Université de
Dschang, Cameroun
Dr MADJINDAYE Yambaïdjé, Université de
N'Djaména, Tchad
Dr MANDOU AYIWOUO Faty-
Myriam, Université de Douala, Cameroun
Dr SEA Souhan Monhuet Yves, Université Félix
Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Dr TOLOGO Guillaume Ballebé, Université
Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso



Rédacteur en Chef/ Editor-in-Chief

Dr ASSANVO Amoikon Dyhie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Éditrice associée / Associate editor

Dr Soraya HAMANE, University of Oran 2 Mohamed Ben Ahmed, Algeria

Secrétaires de rédaction / Editorial Secretaries

Dr ANDREDOU Assouan Pierre, Université Félix
Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Dr BEN LARBI Sara, Université de Lorraine,
France
Dr CONGO Aoua Carole, CNRST, Burkina Faso
Dr DODO Jean-Claude, Université Félix
Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
Dr KONE Drissa, Unification Theological
Seminary, USA New York City Campus
Dr KOUASSI Amoin Liliane, INSAAC, Côte
d'Ivoire
Dr MAMADI Robert, Université Adam Barka
d'Abéché, Tchad

Dr NACOULMA Boukaré, École Normale
Supérieur, Burkina Faso
Dr NANTOB Mafobatchie, Université de Lomé,
Togo
Dr NIAMIEN N'da Tanoa Christiane, Université
Félix Houphouët-Boigny, CI
Dr NGUEMA ANGO Joseph-
Marie, École Normale Supérieure du Gabon
Dr N'GUESSAN Kouassi Akpan
Désiré, Université Félix Houphouët-Boigny
Dr STOLL Marie, Humboldt State University –
Californie, USA
Dr YOUANT Yves-Marcel, Université Félix
Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Éditeur

CRAC – INSAAC (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE & DE LECTURE SCIENTIFIC AND READING BOARD



National

Prof. ABOA Abia Alain Laurent, Université Félix Houphouët-Boigny

Prof. AHOUA Firmin, Université Félix Houphouët-Boigny

Prof. BOGNY Yapo Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny

Dr (MC) BERE Anatole, Université Félix Houphouët-Boigny

Prof. GOA Kacou, Université Félix Houphouët-Boigny

Dr (MC) HOUMEGA Munseu Alida, Université Félix Houphouët-Boigny

Prof. KOSSONOU Kouabena Théodore, Université Félix Houphouët-Boigny

Dr (MC) MANDA Djoa Johson, Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny

Dr (MC) SIB Sié Justin, Université Félix Houphouët-Boigny

Dr (MC) TAPÉ Jean-Martial, Université Félix Houphouët-Boigny

Dr (MC) YEO Kanabein Oumar, Université Félix Houphouët-Boigny

International

Prof. ADJERAN Moufoutaou, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Prof. AINAMON Augustin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Prof. BELGHEDDOUCHE Assia, ENS de Bouzaréah, Algérie

Dr (HDR) BENAÏCHA Fatima Zohra, Université de Blida 2, Algérie

Dr (HDR) Benamara Mohamed, Université Ibn Khaldoun Tiaret, Algérie

Dr (HDR) Brahim Khaled, Université Ibn Khaldoun Tiaret, Algérie

Prof. GBAGUIDI Koffi Julien, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

Dr (HDR) HAMANE Soraya, University of Oran 2 Mohamed Ben Ahmed

Prof. Hemaïdia Mohamed, Université Ibn Khaldoun Tiaret, Algérie

Dr (HDR) Issad Djamel, Université Ibn Khaldoun Tiaret, Algérie

Dr (MC) KABORE Bernard, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso

Prof. KANTCHOA Laré, Université de Kara, Togo

Prof. LOUM Daouda, Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

Dr (HDR) MAHFOUD Zakarya, Université Hassiba Benbouali de Chlef Algérie

Prof. MALGOUBRI Pierre, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso

Dr (HDR) MOUAS Samia, University of Batna 2, Algeria

Prof. MOUS Maarten, Université Leyde, Pays-Bas

Dr (MC) NJIOMOUO LANGA Carole, Université de Maroua, Cameroun

Dr (HDR) NOUREDINE Djamaledine, Université de Tiaret, Algérie

Dr (HDR) OULEBSIR-OUKIL Kamila, École Normale Supérieure de Bouzaréah, Algérie

Dr (MC) OUÉDRAOGO Mahamadou Lamine, Université Norbert Zongo, Burkina Faso

Prof. PALI Tchaa, Université de Kara, Togo

Prof. QUINT Nicolas, Université Paris Villejuif, France

Dr (MC) RAKOTOMALALA Jean Robert, Université de Toliara, Madagascar

Dr (MC) RAZAMANY Guy, Université de Mahajanga, Madagascar

Dr (MC) REDOUANE Rima, Université Abderrahmane MIRA-Bejaia, Algérie

Dr (HDR) SAKRANE épse CHOUBANE Fatima-Zohra, Université de Béjaia, Algérie

Dr (MC) SAWADOGO Awa 2ème Jumelle, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso

Dr (HDR) SOUAME Schahrazed, Université Chadli Bendjedid. El-Tarf. Algérie

Dr (HDR) SOUDANI Mohammed, Université Ibn Khaldoun Tiaret, Algérie

Prof. TCHABLE Boussanlègue, Université de Kara, Togo

Éditeur

CRAC – INSAAC (Côte d'Ivoire)

Ligne éditoriale

Akofena symbolise le courage, la vaillance et l'héroïsme. En pays Akan, les épées croisées représentent les boucliers protecteurs du Roi. La revue interdisciplinaire Akofena des Lettres, Langues et Civilisations publie des articles inédits, à caractère scientifique. Ils auront été évalués en double aveugle par des membres du comité scientifique et d'experts selon leur(s) spécialité(s). Notons qu'Akofena est une revue au confluent des Sciences du Langage, des Lettres, Langues et de la Communication. Les textes publiés sont des contributions théoriques ou des résultats de recherches de terrain des Chercheurs, Enseignants-Chercheurs et Étudiants. Pour éliminer toute velléité de collision avec des textes existants en ligne, c'est-à-dire déjà publiés, et obtenir un texte publiable ayant une grande qualité scientifique, valorisant tant le Contributeur que la revue Akofena, depuis octobre 2021, le Comité scientifique et l'Éditeur imposent à tout projet d'article une soumission à la détection anti-plagiat. Notons que le score obtenu ne devra pas excéder 20%. Akofena n'est ni une revue nationale ni régionale, mais une revue ouverte et accessible aux chercheurs de tous les horizons linguistiques. C'est à ce titre que les différents numéros publiés par Akofena font l'objet d'appel à contributions internationales sur les canaux de diffusions existantes. Outre, pour se départir des revues prédatrices, qui pullulent le monde universitaire, la soumission et les évaluations des projets d'article sont entièrement gratuites. Les seuls frais perçus par les nos services restent les frais liés à l'insertion/ publication des textes acceptés après évaluation.

Pour terminer, conformément à la politique de libre accès, les articles publiés peuvent être copiés et distribués sans autorisation, à condition qu'une citation correcte de la publication originale soit fournie. Nous nous engageons à faire progresser la science et les applications à travers nos publications. Akofena veut s'assurer que votre expérience éditoriale se déroule le mieux possible afin que vous puissiez vous concentrer sur ce qui compte vraiment.

Dr (MC) ASSANVO Amoikon Dyhie, Université Félix Houphouët-Boigny
Rédacteur et Éditeur en Chef

SOMMAIRE

Ligne éditoriale

01	Wafaa TALEB	03
	Women's Struggles in Algeria: The Unfinished Battle	
02	Emmanuelle LABOUREYRAS	17
	La démarche d'enquête dans le cadre d'une thèse en recherche-crédation, au prisme des <i>Disparus</i> de Daniel Mendelsohn	
03	Fatoumata Binta Seydi DIALLO	25
	La compétence linguistique des éducateurs en Guinée : clé de voute pour l'apprentissage du français en préscolaire	
04	Lotfi GOUASMIA	41
	Apport des activités ludiques dans l'enseignement des langues étrangères : compte-rendu d'une enquête	
05	Antar BENSAGESLI	53
	De <i>coiffeur</i> à <i>barber</i> : quand les anglicismes gagnent du terrain dans les enseignes commerciales à la nouvelle ville de Constantine	
06	Salim OUAHAB	67
	L'enjeu stratégique de l'interculturalité dans l'enseignement du FLE: vers une approche dynamique de l'enseignement des langues en Algérie	
07	Elnaiem FATIHELRAHMAN BELAL SAADALLA & Jamila BELLAMGADDAM	81
	Développer la compétence de l'oral en FLE : cas des étudiants soudanais de 1 ^{re} année de l'université Ibn Tofail	
08	Saliou NGOM	87
	L'actualité et la spécificité de la laïcité sénégalaise : l'État à l'épreuve des confréries religieuses	
09	Mouad ENNAKRA	99
	Genre, intelligence émotionnelle et prise de décision d'achat	
10	Fatima Zohra HADJ ATTOU	109
	Exploration des chats sur les réseaux sociaux : quelles perspectives envisagées ?	
11	Faisal SAHBI & Mehdi SOUIAH	117
	La stratégie de la subversion : représentations de <i>L'écrivain contestataire</i> dans la presse algérienne francophone	
12	Hadjer SAADOUNI & Yasmine ACHOUR	129
	L'ethos et l'image de soi dans le dessin Satirique de Dilem	
13	Manel MIZAB	139
	Cross-linguistic Influence of English on French: The Case of Third Grade at Bahloul Rachid Primary School Tebessa (Algeria)	

14	Fatima Nor El Houda DAHOU & Farouk BEGHDAI	149
	YouTube content and early Childhood education: debating the Algerian new Generation's sociolinguistic Identity	
15	Ahoubahoum Ernest PARDEVAN, Moussa Mamadou DIALLO & Wendnonga Gilbert KAFANDO	161
	Introduction et enseignement/apprentissage de l'anglais à l'école primaire au Burkina Faso : représentations sociales et obstacles	
16	Abla TAGUIDA	175
	La cyberlangue : une pratique soumise à un regard normatif	
17	Houda AOUICHE	187
	Le rôle de la lecture littéraire dans le développement des compétences langagière dans une classe de FLE	
18	Eppié Augustine Michaela BONGBA	199
	Enjeux [risques] des barrières linguistiques à l'accès aux soins de santé et mécanismes de transmission des langues locales dans le système de santé en Côte d'Ivoire	
19	Tayeb BOUAZID & Mohammed SENOUSI	209
	Interdisciplinary Perspectives on Teaching in Higher Education: Fostering Critical Reading Strategies Across Cultural Literary Contexts.	
20	HAMIDOU BAÏBAVOU & Adamou MOUSSA	217
	Stéréotype et discours haineux entre les Dabas et les Peuls au Nord-Cameroun : analyses des procédés doxiques et déconstructions des idées reçues	
21	Awicha BENABDALLAH	229
	Current ESP Situation and Future Outlook: Meeting the Multi-Faceted Aspects of EMI in Algeria	
22	Razika CHAABNA & Mahfoud BOULKSIBAT	243
	The impact of Money Supply and exchange Rate on Gross domestic Product - an empirical Study on the algerian Economy using ARDL for the Period (1990-2021)	
23	Dramane OUATTARA	259
	Fratricide and Brotherhood: The Rise from Despair to Hope in <i>Hamlet</i> by Shakespeare	
24	Ahlem ROUABHIA & Aissa HAMZAOU	271
	Enseignement de la médecine en langue française à la faculté de médecine de Batna : quels problèmes et quelles solutions?	
25	Francine ESSOLBO NGA	281
	Analyse pragmatolinguistique des stratégies de politesse dans les cérémonies funéraires chez les Eton	
26	Wissal MERZOUGUI & Souame SCHAHRAZED	297
	L'atelier d'écriture : un environnement propice pour améliorer ses compétences scripturales en français langue étrangère	
27	Messaouda GUETTECHE	307
	Dichotomy of Nature and Humanity in the Narrative Imagination of Ibrahim Al-Kon	
28	Abdelhamid OUMRI	321
	The French colonial Authority and the National Movement in Algeria (1945-1948): post-World War II Developments	

29	Booz BALUME NDAMWIRA, Shalom MACHUMU MANENO & Marc BWIRA MUSANGANYA	331
	État de lieu de la problématique de dégradation du sol en chefferie des Bahunde et les efforts effectués par l'autorité coutumière dans ce domaine	
30	Barnabé Cossi HOUEDIN & Lydie Régine G. OTCHO	341
	Déguepir pour rénover, rénover pour un nouvel ordre urbain : étude de cas dans le District Abidjan	
31	Schahrazed SOUAME	363
	Médiation et développement des compétences littéraciques en français langue étrangère	
32	Kouassi Touffouo Frederic PIRA	373
	Radios locales et inscription du péril climatique dans la conscience collective ivoirienne en région	
33	Mahamoud SAÏD	387
	Mort pour un "i" dans <i>Le bal des mercenaires</i> d'Aboubacar Saïd Salim	
34	Ernestine NYAM	399
	L'incompréhension des personnages dans <i>Le Malentendu</i> d'Albert Camus	
35	Zohra Karima MOKDAD	415
	Representación del amor imposible en el teatro romántico español : Análisis de <i>Don Álvaro o la fuerza del sino</i> del Duque de rivas	



DÉGUERPIR POUR RENOVER, RENOVER POUR UN NOUVEL ORDRE URBAIN : ÉTUDE DE CAS DANS LE DISTRICT ABIDJAN

Barnabé Cossi HOUEDIN

Université Félix Houphouët-Boigny

ORCID iD : [0000-0001-8319-9155](https://orcid.org/0000-0001-8319-9155)

huedin@yahoo.fr

&

Lydie Régine G. OTCHO

ORCID iD [0009-0000-2838-4382](https://orcid.org/0009-0000-2838-4382)

Université de Bondoukou

Résumé : L'objectif de cet article est d'expliquer les processus par lesquels les actions publiques de déguerpissement favorisent l'émergence d'une nouvelle forme de modernité et la promotion de nouveaux types de légitimités urbaines dans le District d'Abidjan. Les résultats de l'étude révèlent que trois principales stratégies sont adoptées par les promoteurs de cet instrument de gouvernance urbaine : le redressement de la politique de la ville en matière de lutte contre le désordre urbain, la propension de l'urbanisme informel et les occupations anarchiques du domaine public, les innovations en matière de gouvernance et la réalisation d'une série d'infrastructures novatrices et la stimulation à la reproduction de « bonnes pratiques » de développement urbain. Les enjeux associés à ces stratégies contribuent à la fois à la relance de l'attractivité du District et à l'adoption d'une conception du droit à la ville fondée sur la recherche de solutions visant non seulement à promouvoir le respect d'une participation et d'une appartenance encadrées, mais aussi à valoriser une nouvelle offre de protection et de solidarité de l'État.

Mots-clés : Abidjan ; attractivité ; déguerpissement ; développement urbain, modernité

LEAVE TO RENOVATE, RENOVATE FOR A NEW URBAN ORDER: CASE STUDY IN THE ABIDJAN DISTRICT

Abstract The objective of this article is to explain the processes by which the implementation of public eviction actions promotes the emergence of a new form of modernity and the promotion of new types of urban legitimacy in the District of Abidjan. The results of the study reveal that three main strategies are adopted by the promoters of this instrument of urban governance: the recovery of the city policy in the fight against urban disorder, the propensity of informal urbanism and anarchic occupations in the public domain, innovations in governance and the creation of a series of innovative infrastructures and the stimulation of the reproduction of “good practices” The challenges associated with these strategies contribute both to the revival of the attractiveness of the District and to the adoption of a conception of the right to the city based on the search for solutions aimed not only at promoting respect for participation and of a supervised membership, but also to promote a new offer of state protection and solidarity.

Keywords: Abidjan; Attractiveness; Eviction; urban development, modernity

Introduction

La décennie suivant la crise électorale de 2010 est marquée par une transformation significative du District d'Abidjan. Avant le début des travaux de rénovation, des actions publiques de déguerpissement ont suscité une vive controverse dans l'actualité de certaines communes du District. En effet, elles ont été perçues comme perturbatrices ou comme une violation ou atteinte de l'ordre social établi. En d'autres termes, le déguerpissement en tant qu'instrument public de gouvernance est communément connu pour ses effets pervers (Houéidin et al. 2024). Il est également identifié comme un outil de mal gouvernance favorisant des abus de pouvoir et des injustices sociales au sein de la ville. Plus loin, il est aussi considéré comme une action publique générant des formes d'exclusion et de détérioration des conditions de vie des ménages cibles. Bien plus, le déguerpissement n'est perçu que comme un instrument de gouvernance enclin de déclassement social. Il contribue à ce titre à renforcer les statuts et les positions d'individus impactés dans une sorte de vulnérabilité, « une position inférieure et obscure à l'intérieur d'un univers prestigieux et privilégié » qu'est la ville. En tant que telle, cette action publique serait à la base d'une remise en place progressive de formes plus modernes de déchéances, de « misère de position », de « misère sociale » ou de « souffrance » (Bourdieu, (1993). Au demeurant, les décisions de déguerpissement, en provoquant des tensions liées à la sécurisation de sites convoités, ont parallèlement contribué à la production d'une diversité d'attitudes de victimisation chez les populations impactées.

Pourtant du point de vue institutionnel, la même politique de déguerpissement est vantée pour être un outil opportuniste¹ contribuant non seulement à revaloriser l'attractivité des quartiers, mais aussi à favoriser à la fois la stimulation de nouvelles formes d'innovation et la promotion d'un nouvel ordre de modernité (Cochard,2017). Le déguerpissement se présente alors comme une nouvelle approche de gouvernance mettant en avant l'autorité de l'État et sa responsabilité de protéger l'espace urbain en l'assujettissant à des visions systémiques de projets urbains permettant d'établir la relation entre ces conceptions de « ville durable » et ces échelles d'attractivité, d'innovation ou de modernité. Dans cette perspective, il est à la fois perçu comme l'instrument public approprié et l'élément symbolique pour motiver un engagement radical à rénover la ville. L'intention est alors de passer par cette politique radicale pour reconferer à la ville une image plus moderne en rupture avec ses anciennes caractéristiques de précarité. Dans la commune d'Abobo, la municipalité a initié un programme de rénovation du commun appelé « Abobo è zo, Abobo est beau »². Ce programme de rénovation communale est mis en œuvre en déployant le déguerpissement comme stratégie visant à rendre certains sites vacants. Les sites ciblés par l'autorité publique sont généralement ceux du domaine public convoités pour des chantiers de développement, les abords des grandes artères occupés illégalement ou « anarchiquement » pour le commerce, ainsi que des « zones d'habitation à risques ». Du

¹ Cette politique est stratégiquement mobilisée comme un « recours absolu » pour tirer parti d'une sélection de sites convoités en termes d'espaces à réinventer et à valoriser par la mise en place de dispositifs de sécurité visant à anticiper les risques de pertes en vies humaines. Il s'agit aussi de projeter leur remise en valeur pour les produire comme des pôles urbains en transition, c'est-à-dire les repenser comme des zones d'attractivité de plus en plus moderne dans la réalisation d'infrastructures économiques (transport, promotion immobilière), culturelles et éducatives souvent sans égard aux principes moraux ou éthiques

² Le projet comporte trois volets dont le premier est axé sur l'assainissement par le déguerpissement des installations anarchiques situées aux environs de la Mairie et dans les quartiers. Les deux autres volets comprenant le ravalement des murs peints, l'embellissement des voiries, la création d'espaces verts et la réalisation de fresques par des peintres et artistes à Abobo ne sont pas pris en compte dans cette étude. Cette analyse se concentre exclusivement sur le volet relatif au déguerpissement

site de la « casse » d'Abobo-Banco ont été délogés et relogés en périphérie dans le quartier de N'Dotré (Yéo, 2022). L'idée est de faire un « bon usage » des sites libérés aux fins de moderniser la commune et d'actualiser son image à travers des projets novateurs en lieu et place des formes anciennes devenues caduques. De manière similaire, à Koumassi, le projet de campagne du nouveau Maire issu des élections municipales de 2023 prend forme à travers le slogan suggestif « Koumassi autrement ». Par ce slogan, l'initiative de penser la rénovation ou encore de repenser le développement urbain au sein de cette commune est entreprise en prenant pour modèle les premiers quartiers résidentiels de la ville d'Abidjan, tels que Cocody. En tant que symbole du savoir-vivre, du savoir-être, et comme modèle d'organisation de quartiers urbains modernes, ce slogan sert d'appui au Maire pour transformer l'image de sa commune en lui conférant les caractéristiques de cette distinction plutôt que d'en avoir des contre-performances. Sous ce rapport, des actions de déguerpissement et de recasement ont été mises en œuvre pour modifier l'ancienne structuration de la commune. Dans l'application de ce protocole, les quartiers d'Houphouët Boigny 1 et 2 ont été rasés et leurs occupants sommés de déguerpir les sites. D'autres types de déguerpissements ont suivi donnant de l'ampleur à ces actions. Dans tous les cas, l'occupation du domaine public, la prévalence de l'informalité et la perception d'une position géographique de quartiers dits précaires ou d'activités économiques jugées inconfortables et incohérentes avec les tendances modernistes de la rénovation de la commune sont considérées comme les arguments justifiant ces opérations de déguerpissement.

À Abobo ou à Koumassi, selon les situations évoquées, les actions de déguerpissement semblent être orchestrées et servent de préalable pour lancer des projets de transformation et de rénovation au sein des quartiers. Au regard de ces faits, il est donc possible d'affirmer qu'en arrière-plan des projets de déguerpissement, émerge plutôt une empreinte de la ville où l'accent est mis sur les dimensions structurelle et idéologique de ses nouvelles normes promues non seulement pour son attractivité, mais aussi pour son internationalisation et la redéfinition de ses critères de « bonne gouvernance ». Une telle démarche s'annonce d'ailleurs comme une opportunité pour établir un nouvel ordre urbain. Ses spécificités politiques et territoriales sont expressément évoquées dans le discours politique et médiatique de ses promoteurs non seulement comme fondement de la quête d'une nouvelle renommée urbaine, mais aussi comme le reflet des aspirations à renforcer la compétitivité de l'identité urbaine. Malgré donc les critiques dévalorisantes, les préjugés sociaux, les formes d'instrumentalisation et la stigmatisation qui les entourent, les actions de déguerpissement et leur mise en œuvre sont réactivées pour instaurer de nouveaux dispositifs de modernisation ou de légitimité urbaine dans le District d'Abidjan. Quels sont donc les mécanismes par lesquels les promoteurs du déguerpissement dans le District d'Abidjan tentent d'instituer de nouvelles légitimités urbaines ? L'objectif de ce papier est d'expliquer les mécanismes par lesquels les actions publiques de déguerpissement contribuent à l'institution de nouvelles légitimités urbaines dans le District d'Abidjan. De manière spécifique, l'étude vise à la fois à décrire les processus de rénovations urbaines liées au déguerpissement, à identifier les caractéristiques identitaires spécifiques sous-jacentes à la redéfinition des légitimités urbaines émergentes et à analyser les enjeux associés à ces évolutions.

1. Cadre théorique

La question de l'ordre a été abordée par plusieurs auteurs dans les sciences sociales. Cette étude en fait une approche synthétique en se basant particulièrement sur les auteurs

mentionnés ci-après. Chez Goffman par exemple, l'« ordre social » est défini comme « la conséquence de tout ensemble de normes morales qui régule la façon dont les personnes poursuivent leurs objectifs » Goffman (1975). Cet ensemble de règles est qualifié de « propriétés situationnelles ». En tant que reflet des choix opérés par les individus et de la valeur de leurs préférences, l'ordre social repose sur deux principes : les « exigences de la situation » et le « déterminisme situationnel ». Pour cet auteur, l'ordre social renvoie au produit des interactions quotidiennes entre individus où ces derniers maintiennent des normes, des rôles et des significations communes. De cet ordre, émergent des rituels de l'interaction, les présentations de soi, les cadres de l'expérience et les processus de stigmatisation qui structurent et régulent les échanges sociaux. Les individus le négocient constamment à travers les exigences de la situation, s'adaptant aux attentes et aux contraintes spécifiques de chaque contexte social pour maintenir, préserver la cohésion sociale ou encore éviter les conflits. En somme, l'ordre social est, selon Goffman, le résultat à la fois dynamique et constant des interactions sociales et façonné par la manière dont les individus interagissent, se présentent et interprètent leur environnement social. Dans cette même approche de l'ordre en tant que construit social, les auteurs comme Ameer et al (2009) l'associent à quatre propriétés qui se déclinent comme suit : Premièrement, l'ordre renvoie à « une situation organisée, à l'image de la situation d'ordre et de désordre' ». Il est alors perçu comme une organisation structurée impliquant des critères de propreté, d'agencement et de rangement des objets. A ce niveau, les auteurs ne manquent pas de mettre l'accent sur le fait qu'il soit une construction sociale. Les conceptions de l'ordre peuvent varier d'un acteur à l'autre. Ainsi les autorités politiques peuvent définir l'ordre selon leurs propres normes, mais les populations peuvent avoir leur propre conception de l'ordre basée sur des logiques et des relations sociales. La définition de l'ordre peut alors être un sujet de conflit entre les autorités et les populations.

Deuxièmement, la notion d'ordre se réfère à une classification, une hiérarchie ou une catégorisation, comme illustré par les expressions telles que « de premier ordre » ou « du même niveau ». Dans un contexte urbain, cela se traduit par des clivages socio-spatiaux, comme la distinction entre quartiers riches et pauvres. L'ordre reflète les divisions sociales et spatiales qui structurent la société, que ce soit par des classes, castes ou groupes ethniques et peut être observé dans diverses organisations de villes.

Troisièmement, pour eux, l'ordre social repose sur des normes qui définissent ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas dans un espace donné. Ces normes varient selon les lieux et les groupes sociaux. Elles contribuent à façonner les comportements collectifs sans que les individus en aient toujours conscience. Ceux qui ne les suivent pas risquent d'être marginalisés ou stigmatisés. Cependant, les normes ne sont pas immuables et évoluent à travers des luttes symboliques entre différents acteurs, reflétant ainsi les changements dans l'ordre social.

Quatrièmement, l'ordre est synonyme d'impératif et symbole de la hiérarchie. Il représente le contrôle exercé par l'État et ses représentants sur les citoyens. Il implique l'obéissance et est maintenu par la répression et la violence légitime. Cet ordre tend à uniformiser les individus, mais il n'est pas entièrement unilatéral ; il fait l'objet de négociations, de conflits et de résistances. Ce qui conduit à son adaptation ou à sa non-application dans certaines circonstances. Ces différentes définitions de l'ordre peuvent être regroupées en deux principales catégories : la hiérarchie et la régulation. La hiérarchie implique des relations de domination avec des ordres du haut vers le bas. En revanche, la régulation est horizontale et repose sur la négociation pour établir un ordre social favorisant

la cohésion et le vivre ensemble. La production de l'ordre social résulte de la tension entre ces deux concepts.

La notion du nouvel ordre social fait allusion à une redéfinition de l'action des institutions ayant en charge le maintien de l'ordre public. Cette redéfinition prend appui sur une supposée diversité de réponses apportées dans le but de modifier le fonctionnement d'un secteur précis. Les changements envisagés peuvent être ainsi d'ordre sécuritaire, social, économique, politique et culturel (Gorgeon et Bailleau, 2000). En guise de précision, il faut souligner qu'il n'y a pas une définition standard de l'ordre social. L'interprétation de cette notion varie en fonction du contexte spécifique dans lequel il est utilisé. Appliqué au domaine urbain, le nouvel ordre urbain fait référence à des changements significatifs dans la structure, à la dynamique ou aux politiques des espaces urbains. En s'inscrivant dans l'approche Giddensienne par exemple, la thèse du nouvel ordre urbain met en lumière les transformations qui ont eu lieu dans les villes modernes en réponse aux changements socio-économiques et culturels de la modernité. A ce niveau, Giddens (1990) soutient que la modernité entraîne des changements radicaux dans la façon dont les villes sont organisées et vécues. Les structures sociales traditionnelles sont remises en question, ce qui se reflète dans la fragmentation sociale et spatiale des villes modernes. Pour cet auteur donc, le nouvel ordre urbain n'y va pas de soi. En tant que processus, il est engagé et prend son sens dans les attentes d'une société moderne. Ce résultat attendu passe par des formes de fragmentations, de plus marquées et basées par des critères comme la classe sociale et le mode de vie. Cette fragmentation se reflète également dans l'organisation spatiale des villes où des quartiers séparés se développent pour différentes classes sociales et groupes ethniques. Ces diverses approches conceptuelles de l'ordre soulignent plusieurs points clés. Premièrement, l'ordre est considéré comme une construction sociale qui émerge dans des circonstances et des contextes particuliers. Deuxièmement, il est perçu comme le produit d'une intervention intentionnelle et planifiée de la part de ceux qui le promeuvent. A ce titre, l'ordre est appréhendé comme la réponse visant à instituer un changement ou un « bond » qualitatif souhaité. Troisièmement, il est l'expression d'un cadre normatif formel conçu pour répondre à des besoins spécifiques. Quatrièmement enfin, l'ordre est dépeint comme la manifestation de relations de pouvoir, de domination ou de dominé, de classement ou déclassement, de hiérarchisation à travers les relations de force et de positionnement ou repositionnement de statuts sociaux. Se référant à la théorie de la régulation de Reynaud (1988, 1991), le nouvel ordre urbain va prendre appui sur deux aspects de cette théorie : le principe de la régulation autonome et celui de la régulation institutionnelle. La régulation autonome repose sur les règles informelles et les valeurs partagées au sein d'une société. Elle est guidée par des normes émergentes souvent de manière spontanée et basées sur les expériences et les interactions quotidiennes. Ces normes contribuent à maintenir l'ordre et la cohésion sociale. S'agissant de la régulation institutionnelle encore appelée régulation de contrôle, elle porte sur la valorisation de règles formelles établies par les institutions sociales. Ce sont entre autres les normes juridiques contextuelles et les lois produites par les acteurs du pouvoir public qui sont souvent intégrées dans les discours dominants de la gouvernance de la ville. Elles sont aussi perçues comme des outils de déconstruction des normes précédentes considérées comme des obstacles à la réalisation des objectifs ou comme sources de résistance aux innovations à introduire. Ces règles sont créées pour régir les comportements et les interactions au sein d'une société fournissant un cadre légal et institutionnel qui contribue à maintenir l'ordre social et à résoudre les conflits. A ce point,

l'accent est mis les règles définies par des autorités gouvernementales et les règles contextuelles qui leur sont propres pour établir le cadre légal pour leurs actions.

De ces deux cadres de régulation, le nouvel ordre est plutôt rattaché à la régulation institutionnelle. Il vient se manifester comme une forme d'opposition ou de rupture au cadre de régulation autonome. Il en découle parfois des conflits manifestes où les normes du cadre autonome viennent heurter les normes institutionnelles créant ainsi des attentes divergentes au niveau des acteurs qui les animent. Dans le cas du nouvel ordre urbain, il apparaît comme un cadre légal et institutionnel construit en fonction d'enjeux qui contribuent à produire et encourager un ordre social souhaité dont l'objectif reste de contribuer à résoudre les préoccupations de rénovation urbaine. Pour les besoins de cette étude, le nouvel ordre urbain est abordé dans le sens de la transformation urbaine. Il engage les actions de transformation incitées par l'Etat en opposition à celles des populations. En tant que tel, il traduit un système de relations marqué non seulement par des processus de déconstruction et de reconstruction, mais aussi par des pratiques de rupture, de tension, de domination et de réaménagement spatial. De plus, en tant que modèle urbain en évolution, il exprime des méthodes de gouvernance définies par des interactions sociales spécifiques façonnées à la fois par des formes d'usage de l'espace, par les enjeux d'attractivité et les représentations de la modernité urbaine qui lui sont liées (Gnabéli 2014 : 28-86).

2. Cadre Méthodologique

L'étude adopte une approche qualitative et s'inscrit dans la démarche des enquêtes en « terrains sensibles ». Dans cette perspective, la recherche a été menée en tenant d'abord compte des conditions suivantes : « sentiment de souffrances » ; « d'injustices » ; de violences chez les acteurs déguerpis ; la prise en compte des enjeux socio-politiques porteurs de tensions et de controverses autour des actions de déguerpissement et l'attention vis à vis de « dangers physiques ou émotionnels » posant des défis particuliers aux chercheurs. Par la suite, afin de garantir la rigueur scientifique, une attention particulière a été accordée à la définition d'un choix théorique, en rapport avec la manière dont la problématique est abordée pour l'analyse des données de la recherche. Toutefois, bien avant cela, un protocole d'enquête spécifique a été élaboré en matière de collecte de données et la production des critères d'inclusion pour les participants à l'étude. Aussi, afin d'éviter toutes implications subjectives liées aux expériences antérieures dans ce domaine de recherche, une posture neutralité a-elle été maintenue (Calenda, 2021).

En ce qui concerne ce dernier aspect, des démarches ont été entreprises pour collecter des données à travers des enquêtes sur le terrain. En s'appuyant sur le cadre méthodologique de la recherche qualitative dans des contextes sensibles, des entretiens semi-directifs ont été menés avec des responsables associatifs des communes de Koumassi, Yopougon, Anyama et Adjamé, ainsi qu'avec des agents municipaux des communes de Koumassi et d'Abobo. Les données recueillies des deux côtés ont été confrontées afin de ne retenir que les points de convergence concernant les objectifs de développement pressentis pour initier les actions de déguerpissement. Le but est de parvenir à mettre en exergue les innovations entendues et perçues à travers les expériences de mise en valeurs des sites qui ont subi les actions de déguerpissement. Les entretiens ont été animés autour des axes thématiques suivants : i) le choix du déguerpissement comme méthode de rénovation dans la commune, ii) les objectifs visés, iii) les objectifs atteints, iv) les changements perçus, la définition du nouvel ordre dans la commune et les images associées à cet ordre. A ce stade, l'accent a été spécifiquement mis sur le discours institutionnel et l'examen de la

documentation spécifique liée aux avantages ou aux résultats probants obtenus après les opérations de déguerpissement. Les succès liés aux opérations de déguerpissement en termes de réorganisation spatiale (ou rénovation de sites), de mise en œuvre d'opérations d'assainissement et de réalisation d'infrastructures ont été pris en compte. Cette démarche permet d'accorder la priorité à ces aspects par rapport aux supposés discours de victimisation véhiculés par les populations impactées. Le but est de parvenir à produire une liste détaillée sur ces réalisations et de faire un inventaire des formes de projets urbains accomplis après les opérations de déguerpissement. Par cette approche, l'étude cherche à mettre en avant ces caractéristiques comme des indicateurs d'une évolution significative du développement urbain, preuve de progrès concrets ou du nouvel ordre résultant des opérations de déguerpissement. En guise d'application, elle a mis l'accent sur le répertoire des changements survenus après les opérations de déguerpissement dans la commune de Koumassi. Elle intègre parfois des exemples spécifiques provenant d'autres sites d'enquête situés dans des communes comme Cocody, Anyama, Yopougon et Abobo. Les changements observés ont été décrits par le moyen de comparaisons. Ce qui permet de mettre en relief le renouvellement urbain à travers différentes formes de rupture entre ancienne et nouvelle figure de sites qui ont fait l'objet de déguerpissement. Ces comparaisons ont porté sur les changements structurels, les transformations sociales observées, l'application de nouvelles visions et objectifs de rénover la ville, ainsi que sur les défis relevés en termes de réalisations de projets urbains novateurs.

De plus, cette comparaison s'est étendue à la prise en compte des tendances de modernisation dans divers champs d'activités au sein des communes susmentionnées sans oublier la reconstruction de la participation active des communautés locales. Le corpus de données retranscrites a été l'objet d'une analyse de contenu (Rondeau et Paillé 2016 ; Wanlin 2007). Cela a d'abord conduit à la production des catégories d'analyses suits : i) le redressement de la politique de la ville comme pilier de la modernisation des sites et opérateur du nouvel ordre urbain ; ii) le principe de l'innovation comme levier de requalification de l'identité communale ; iii) la multiplication des pôles d'attractivité urbaine comme fondement du renouvellement de la nouvelle figure de l'urbanisation et du nouvel ordre urbain ; iv) la restructuration des bonnes pratiques de cohésion urbaine comme marque du nouvel ordre urbain. Celles-ci ont été ensuite intégrées dans une posture théorique pour interprétation. Les critères de la saturation et de la diversification ont été mobilisés pour valider les données. L'échantillon de l'étude s'élève à quinze (15) interviewés.

3. Présentation et analyse des résultats

Les résultats de l'enquête ont mis en lumière que le lien entre le déguerpissement et l'établissement d'un nouvel ordre urbain repose sur quatre principales démarches qui illustrent les différentes facettes ou figures de celui-ci.

3.1. Le redressement de la politique de la ville comme facteur de déguerpissement et pilier de la modernisation des sites objet de déguerpissement

Si l'on s'en tient à l'histoire du développement urbain dans La ville d'Abidjan, il faut dire que dans les années antérieures, celle-ci a été marquée par une approche d'urbanisme libéral où les principes du « laissez-faire » et de « la ville pour tous » ont influencé divers aspects du développement urbain. En effet, les deux principes ont de fait orienté la production d'espaces inclusifs et contribué à mettre en place une politique de la ville forgée

autour des idées de protectionnisme et de paternalisme dans l'aménagement de la ville. Ainsi si d'une part, le principe du laissez-faire est perçu comme ayant des effets pervers dans l'aménagement urbain (en termes d'occupation de sites, de leur mise en valeur ou de leur gouvernance), il est d'autre part appréhendé comme un élément déstructurant du développement local. Un tel principe a été transformé en un instrument de gouvernance par l'État afin de faciliter l'urbanisation « rapide » et promouvoir un idéal d'inclusion sociale où la vie urbaine est considérée comme un « bien commun » accessible à tous. A ce niveau, la complémentarité entre le principe du laissez-faire et celui de la « ville pour tous » se dévoile à travers l'idée que l'espace urbain est supposé être inclusif et accessible à toutes les catégories de population sans discrimination, ni exclusion. Ensemble, ces deux principes permettent de mettre l'accent sur la nécessité de créer des espaces urbains spécifiques qui répondent aux besoins de l'ensemble des populations, quels que soient leur statut socio-économique, origine ethnique, âge et genre, etc. En tant que stratégies politiques et pratiques inclusives dans la conception de la ville, la protection des droits et la lutte contre l'exclusion des groupes ne doit pas rendre contreproductif leur marginalisation. Au contraire, il s'agit de montrer que la bonne gouvernance de la ville doit s'accompagner de l'intégration de valeurs telles que l'égalité sociale, la cohésion communautaire et l'amélioration de la qualité de vie pour tous ses habitants.

Les conceptions de la « ville pour tous » et du « laissez faire » reposent principalement sur des règles d'urbanisme basées sur des décisions politiques érigées en protection. Celles-ci ont non seulement favorisé la prédominance des pratiques informelles (), mais aussi conduit au développement urbain spontané où les zones urbaines ont évolué en réponse à la demande de populations qui se reconstruisent comme vulnérables, sans une planification stricte ou une intervention sous contrôle rigoureux de l'État. La matérialisation de ces deux principes dans l'urbanisation renvoie aux expressions d'une conception du droit à la ville où la tolérance et le paternalisme sont encouragés et devenus des normes d'aménagement urbain et, bien plus, une forme de solidarité urbaine. Cette stratégie de développement urbain basée sur des valeurs telles que la solidarité, l'assistance ou la protection a engendré des conséquences dévalorisantes majeures en termes de décroissance et de contre-productives pour le développement urbain. Parmi celles-ci, on peut notamment mentionner la faible implication de l'État dans la planification, le développement et la régulation des zones urbaines. Les résultats dévalorisants de cette approche sont multiples. Il y a notamment le « désordre » et l'occupation anarchique dans l'aménagement de la ville où les acteurs locaux, les ayants droits fonciers et les promoteurs peuvent mettre en valeur selon leurs intérêts propres et avec peu d'intervention réglementaire de la part de l'État et ses démembrements. En d'autres termes, cela a entraîné une implication limitée ou un contrôle restreint de la part de l'État dans la planification et la régulation urbaine. Le principe selon lequel « le territoire urbain appartient à celui qui le met en valeur » peut être reformulé comme suit : « Ceux qui valorisent le territoire urbain deviennent les acteurs légitimes de son développement ». Ce qui a accordé une plus grande autonomie et des opportunités aux populations à s'investir dans les transformations incitées dans la ville. Le redressement politique, du point de vue empirique, traduit un processus de résistance des organes de l'État aux formes d'évolution de l'informalité urbaine. En tant qu'action publique, il est synonyme d'un type de normalisation imposée par les institutions et les discours de pouvoir. Dans cette perspective, parler de redressement renvoie à une mise en place par l'État et ses démembrements d'un dispositif formel de lutte contre les formes d'oppression et de déshumanisation du développement urbain ou sa réappropriation par la production d'un

cadre normatif sous son contrôle. Il s'agit de mettre en place des mesures visant à stimuler une amélioration des résultats au sein d'une organisation ou développement urbain en crise (Beer, 2012). Dans le récit ci-dessous, pour justifier la politique de redressement, cet enquêté déclare que l'État de crise légitime cette approche :

Tous ces quartiers que vous voyez, au début, avaient un plan d'urbanisation. Il y a des concepteurs qui avaient déjà prévu comment la ville devait être. Puis, il y a le laissez-faire par l'administration. Ce qui a conduit à des attitudes de désordre Le développement est parti en faveur des gares routières et des chemins de fer. Il y a une urbanisation sauvage qui n'a pas été planifiée [...] Dans nos communes, la plupart des activités sont dans le secteur informel. Ce volet a été renforcé par la crise que nous avons vécue en Côte d'Ivoire, la crise depuis le décès du Président Félix Houphouët Boigny, on n'avait pas cette stabilité-là. Du coup, toutes les actions qui étaient menées pour mettre de l'ordre étaient, à tort ou à raison, interprétées autrement. Donc, on pourrait penser que c'est parce qu'on en voulait à quelqu'un, ou à un groupe ethnique. Donc, ça veut dire que les acteurs politiques n'avaient pas cette force-là, de mettre de l'ordre. Et le désordre s'est installé au point où, il est devenu entre guillemets une forme de norme pour l'évolution des villes [...]. Ce désordre-là a surtout commencé en 1993. Vous savez, les plans nationaux de développement, pour la plupart, n'ont pas été respectés. Vous savez, quand il y a l'instabilité, l'instabilité est la meilleure de tous les désordres. Il y avait l'événement de 1999, le coup d'État, qui a créé un ordre nouveau. Du coup, le désordre s'est installé. Les programmes PND ne sont plus respectés. Les prévisions n'ont pas été faites, du moins, elles n'ont pas été respectées. Vous savez qu'avec la démographie galopante. [...] La population s'est agrandie. Vous savez, comme je l'ai dit, le milieu informel est celui-là qui prospère le plus à Abobo parce qu'il y a un marché de consommation... Pour moi, les PND n'ont pas été respectés. On n'a pas respecté les prévisions en termes d'aménagement. On n'a pas travaillé beaucoup sur la question des logements. Abidjan a connu cette invalidation désordonnée. Avec la question des logements, Abidjan s'est élargie. Les quartiers précaires ont été créés sans forcément un plan sérieux. Le monsieur, il a un peu la terre quelque part, il prend un opérateur privé, il fait ses fondements à l'insu de la mairie et les gens sont installés là-bas. Donc, pour moi, il n'y a pas eu de suivi depuis un certain temps. Depuis que nous sommes rentrés dans la crise politique, les programmes PND n'ont jamais été respectés. Et la conséquence est là. Il y a le désordre un peu partout.

Extrait d'entretien avec Y, AM3

Le redressement de la politique de développement urbain implique un processus d'émancipation où les acteurs institutionnels prennent conscience des situations désordonnées et des risques de « mal développement urbain ». Ils s'engagent alors à y produire des transformations sociales entraînant des bonds qualitatifs. Dans l'ensemble, cette politique de redressement ne manque pas de faire allusion à des confrontations ou à des exigences multiples. Elle doit non seulement répondre aux situations d'urgences liées aux processus de résistance, de lutte et de transformation sociale où les élites urbaines cherchent à rectifier les déviations et les effets pervers qui ont engendré « mal développement urbain » mais aussi, combler les lacunes de l'offre d'un urbanisme libéral et sociale en rétablissant le contrôle et le respect des normes de développement urbain. Abordée en tant qu'instrument de sécurité et de régulation sociale, elle est révélée comme la réponse adéquate visant à réaffirmer la valeur des dynamiques sociales locales sur lesquelles la municipalité peut s'appuyer en utilisant ses propres ressources foncières, économiques et

environnementales pour recréer ses richesses et pleinement atteindre ses objectifs de développement durable. Appliquée au District d'Abidjan, l'évolution d'ailleurs des actions publiques de redressement est qualifiée de radicale. Cette évolution permet progressivement de rompre avec les anciennes perceptions telles que la croissance désordonnée, le développement anarchique et l'occupation illicite des espaces. De plus, elle est supposée combler les déficits perçus en termes d'investissements dans les infrastructures publiques et le logement. Au demeurant, déguerpissement et redressement de la politique de la ville sont activés de façon concomitante pour corriger les imperfections perçues dans la « crise » du développement urbain en cours. Ils ont en commun la lutte contre l'informel, le désordre et l'anarchie. Des expressions de l'effet pervers du développement urbain contre lesquelles ils sont convoqués. L'idée sous-jacente est de rétablir l'ordre institutionnel en matière d'aménagement urbain en se conformant au cadre normatif formel de leur mise en œuvre. Dans la commune de Port-Bouët, les habitants des quartiers Anani, Dieudonné, Gonzaqueville, Jean Folly, Adjouffou, Derrière Wharf, tous situés le long du littoral sur l'axe Abidjan-Grand Bassam, ont été évacués pour faire face aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles avérées, notamment le risque d'engloutissement par la mer et l'érosion côtière prononcée (Yao, 2014). Une telle mesure intègre d'ailleurs les règles de bonne gouvernance locale permettant de contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. La manière dont les autorités municipales conçoivent et perçoivent de tels risques a permis celles de Koumassi et d'Abobo de mettre en œuvre des actions publiques allant dans le sens de la prévention efficace et une meilleure gestion des risques environnementaux au sein de leurs communes respectives. Ce qui est rappelé dans les propos de cet enquêté :

Les déguerpissements des zones à risques viennent d'une décision gouvernementale. Et il faut dire également qu'on ne construit pas et n'habite pas dans les zones inconstructibles. N'est-ce pas ? Et donc, quand ça se passe, c'est une décision du gouvernement qui est prise en conseil des ministres par exemple pour remédier à ce problème. Et donc, quand c'est pris en conseil, les maires également sont saisis. L'objectif, c'est sauver des vies. Ce n'est pas de laisser les gens dans ces zones où, dès qu'il pleut, soient elles sont inondées, soit les personnes se noient, soit encore avec les chutes des bâtiments, l'érosion côtière elles se voient englouties par la terre qui descend. Les déguerpissements ne sont pas toujours mauvais comme les gens le pensent. C'est pour leur sécurité ou éviter les catastrophes liées pouvant venir des zones à risques avec les dégâts de pertes en vies humaines. En tant que mesure de protection, on voit donc l'importance de ces mesures avec les expériences de ceux qui vivent dans les zones à risques. Là, il est question de protéger les populations contre les risques d'inondations d'éboulements parce qu'il faut sauver des vies : sur ces zones, les gens peuvent mourir par noyade, mourir par les terres qui viennent les engloutir. Pour cela, l'Etat a lancé la campagne de « l'opération saison des pluies, zéro victime, c'est possible ». Les Mesures de protection s'étendent également sur les grands axes où il ya des ouvrages qui sont anarchiquement occupés. En même temps qu'il faut protéger les ouvrages d'assainissements en même temps, il faut protéger les populations contre les risques d'accident automobile ...

Extrait d'entretien avec G, AM1

Une autre expression de la politique urbaine de redressement se matérialise par l'adoption de mécanismes pour la rupture d'avec le principe du « laisser-faire » et de la conception commune de la « ville pour tous ». Il s'agit de dépasser ces conceptions

traditionnelles de faire la ville, lesquelles ne devrait plus dépendre d'un cadre normatif informel. Au contraire, elles doivent être remodelées et alignées sur la correction la correction des dysfonctionnements, des écarts et des irrégularités et les inégalités causés par le développement informel dans l'aménagement urbain. Sous un tel rapport, la stratégie de redressement s'affirme comme un élément essentiel du nouvel ordre urbain, car elle concerne à la fois l'aspect économique et l'aménagement urbain. Elle remet en question la notion de gratuité dans l'utilisation du domaine public et dans l'économie urbaine, tout en mettant en lumière les nombreux défis associés à la réorganisation de la gouvernance urbaine, qui englobe divers aspects de la modernité de la ville. Le cadre réglementaire, plus ou moins contraignant de production des exigences de redressement, contribue en réalité, à façonner un modèle de développement urbain axé sur l'internationalisation, la mondialisation et le renforcement de la croissance d'un développement local. Il demeure ainsi un indicateur significatif pour relancer la dynamique dudit développement et promouvoir les valeurs de bonne gouvernance urbaine au sein de la ville. Les règles de la modernité urbaine y sont modelées autour de l'idée que « Il n'y a que l'autorité municipale qui a le monopole de l'occupation du domaine public et peut le mettre en valeur en fonction des défis de croissance à relever ». C'est donc cette conception qui oriente les règles de réaménagement spatiales remettant en question les occupations dites anarchiques sans contrôle pour concilier les impératifs de développement urbain. Le redressement de la politique de la ville se dévoile alors sous les aspects d'un formalisme du développement urbain c'est-à-dire la reconversion du caractère informel du développement de la ville en une adhésion à des règles, normes et procédures établies dans la planification, la conception et la mise en œuvre des projets urbains. Pour justifier les déguerpissements, les occupations de fait, visant à légitimer les opérations de déguerpissement, deviennent ainsi contreproductives et sont contrecarrées par des décisions invoquant « l'intérêt supérieur de la nation ». Les actions publiques de déguerpissement, dans le cadre de la rénovation urbaine, sont ainsi perçues comme une règle prévalant au-dessus de toutes les autres décisions et règles juridiques. En conséquence, les stratégies de redressement politique mobilisent le droit, en mettant l'accent sur la conformité aux réglementations et aux procédures établies, notamment dans le cadre des actions publiques de déguerpissement pour la rénovation urbaine.

3.2. L'innovation comme ressource pour la requalification de l'identité de la commune et les enjeux de positionnement du nouvel ordre urbain

L'innovation représente un aspect symbolique essentiel de la rénovation post-déguerpissement. Elle se matérialise en adéquation avec l'idéologie du nouvel ordre urbain. Dans les faits, elle sert de guide pour activer divers chantiers de développement sous formes d'amélioration des infrastructures routières, ferroviaires, éducatives et de promotions immobilières. Les exemples abondent, allant de la reconstruction de l'habitat vieillissant ou précaire par la démolition de quartiers à la création de nouveaux pôles d'activité économique. En d'autres termes, l'adoption de la règle de l'innovation dans la rénovation et la construction du nouvel ordre urbain est un processus de restructuration des dimensions spatiales, politiques et sociales du développement urbain. Par cette approche, l'innovation, en tant que ressource contribue à rompre avec les méthodes traditionnelles de renouvellement urbain, de plus en plus enracinées dans les habitudes. Il s'agit par exemple de la coexistence de quartiers résidentiels et précaires, la prépondérance de l'occupation du domaine public, d'ailleurs perçues comme des expériences fragilisant les mécanismes formel de faire la ville. De plus, cette expérience met en évidence la reconstruction du pouvoir de l'État et de ses

organes relais dans une position clientéliste où, ils s'illustrent dans des marchés fragmentés, contribuant à leur faiblesse dans la lutte contre le désordre urbain. La description de ces profils urbains particuliers et de l'organisation informelle du développement urbain en relation avec l'État donne sens au recours à l'innovation. Mais en quoi consiste exactement cette réalité. Il y a plusieurs définitions et une multiplicité de ces formes de l'innovation. Du point de vue économique et managérial par exemple, l'innovation fait référence à la fois au produit issu d'un processus (comme un nouveau produit ou une nouvelle méthode de fabrication), mais aussi au processus lui-même, englobant les différentes étapes menant à cette nouveauté. À long terme, l'innovation permet à une entreprise de bénéficier d'un avantage concurrentiel. Examiné sous l'angle de la sociologie, les processus d'innovation au sein des groupes sociaux se traduisent en termes de distribution du pouvoir et de changements organisationnels. Aussi, du point de vue marketing, l'étude de l'innovation implique l'analyse des comportements et des perceptions des consommateurs pour proposer de nouvelles stratégies de commercialisation des produits. Alors, abordé dans cette diversité d'approches, une définition appropriée de l'innovation dépend du contexte dans lequel elle est examinée. A cet effet, si l'on se met dans la posture de la gestion de projet, l'innovation se rapporte au processus de développement d'une solution nouvelle, englobant des aspects technologiques et de connaissances. Dans le domaine des sciences économiques et de la gestion, Manuel d'Oslo (2018) définit l'innovation comme l'introduction d'un produit (bien ou service) ou d'un processus nouveau ou significativement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques d'une entreprise, dans l'organisation du lieu de travail ou dans les relations extérieures. Cette définition permet de mettre en relief plusieurs aspects essentiels : premièrement, elle met l'accent sur le caractère nouveau ou amélioré de la situation existante. Deuxièmement, elle souligne la différence entre l'invention et l'innovation, en insistant sur le fait que l'innovation implique une « mise en œuvre », c'est-à-dire son introduction sur le marché. Enfin, la troisième caractéristique de cette définition concerne la diversité des formes d'innovation. En effet, bien que le Manuel d'Oslo distingue quatre types d'innovation³ (l'innovation de produit, procédé, commercialisation et organisationnelle) il est important de noter que cette catégorisation n'est pas universellement standardisée. D'autres auteurs ou organisations peuvent proposer des classifications différentes ou ajouter d'autres types d'innovation en fonction de leurs perspectives et de leurs objectifs. Par exemple, certains pourraient inclure l'innovation sociale, l'innovation technologique, l'innovation stratégique ou d'autres formes spécifiques d'innovation. La façon dont l'innovation est catégorisée peut varier en fonction du contexte, des objectifs de recherche ou des besoins pratiques des utilisateurs.

Pour cette étude, les expressions de l'innovation sont parfois orchestrées de toutes pièces pour donner naissance à de nouvelles centralités et pour reconstruire les périphéries de la ville en fonction de ses priorités de développement et de cohésion urbaine. Invoquées « au nom de l'intérêt supérieur de la nation, de la commune ou du district » les actions d'innovations entreprises sont non seulement perçues comme des ressources, mais également

³ Une innovation de produit se réfère à l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou significativement amélioré, que ce soit en termes de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné, l'innovation de procédé quant à lui, correspond à l'adoption d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou significativement améliorée. Elle implique des modifications notables dans les techniques utilisées, le matériel. Concernant l'innovation de commercialisation, elle désigne l'adoption d'une nouvelle méthode de mise sur le marché impliquant des changements significatifs dans la conception ou le conditionnement, le placement, la promotion ou la tarification d'un produit. Enfin, Une innovation d'organisation se réfère à l'adoption d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, dans l'organisation du lieu de travail ou dans les relations extérieures de la firme

des leviers pour transformer la ville en un espace plus inclusif, durable et dynamique. Leurs effets attendus en termes de modernisation des infrastructures, revalorisation de sites de quartiers précaires détruits, ainsi que le renforcement et la modernisation des opportunités économiques et sociales pour tous les riverains permettent de rompre avec l'urbanisme anarchique. Dans cette logique, toutes mesures d'innovation pour consolider les processus rénovation et du nouvel ordre urbain sont respectivement interprétées comme des efforts dont l'enjeu est d'adapter la restructuration à l'œuvre dans le District aux exigences de compétitivité et de développement urbain durable. L'amélioration de l'image des communes et du District passe ainsi par l'expansion des marchés de quartiers résidentiels et le renforcement de la multiplication des pôles d'attractivité économique. Ces mesures sont reconstituées en fondements d'une nouvelle forme d'urbanisation et d'un nouvel ordre urbain. Il s'agit d'un effort d'adaptation des communes et du District aux exigences de compétitivité au plan international, de revaloriser leur image afin de les positionner de manière compétitive à l'échelle nationale et régionale. En ce qui concerne cette étude, les données de l'enquête ont révélé deux types d'innovation : celle de gouvernance spatiale et réalisation de diverses infrastructures de développement et la réalisation d'une multiplicité de pôles d'attractivité urbaine.

En ce qui concerne l'innovation dans la gouvernance urbaine et spatiale, il faut dire que ce type d'innovation est stimulé par l'idéologie du marché⁴. Elle s'illustre à travers deux principales manifestations. Tout d'abord, il y a la transformation de domaines publics en espaces marchands, par des structures commerciales sous le contrôle de la municipalité. Ensuite, il y a les tentatives de réaffectation de sites de deguerpis à des fins d'investissement dits productifs ou financièrement rentable. Dans la commune de Koumassi, par le système BOT⁵, le domaine public a été remobilisé pour la réalisation de plusieurs « magasins ». En d'autres termes, les pratiques telles que l'occupation temporaire de terrains vacants du domaine public pour la création de micro-entreprises informelles sur les trottoirs, ainsi que l'aménagement d'espaces de vente ou de loisirs non autorisés ont été remplacées par la construction de plusieurs infrastructures commerciales destinées à la location. Ce modèle d'innovation dans la gouvernance municipale est justifié dans le témoignage de cet enquêté :

Dans le passé, les commerçants se sont installés de façon anarchique. Donc, le Maire a décidé de transformer cette façon de faire. Il a fait construire des magasins pour donner une bonne visibilité à la commune. Le but est d'éviter que les gens occupent toujours de façon anarchique, le domaine public et boucher les réseaux de canalisation. Ils jettent les déchets partout. Donc, il a fait construire ces bâtiments, non seulement pour protéger l'espace, mais aussi pour donner une bonne image à la commune. En tout cas, c'est pour faciliter le commerce, quoi. C'est accessible. Aujourd'hui la commune est sous BOT. Le domaine public au bord des grands boulevards tels que le boulevard du Cameroun. Antanarivo Gabon ont été remis en valeur pour la construction de plusieurs magasins en BOT.

Extrait d'entretien avec P, AK1

⁴ L'Idéologie du marché dans cette étude fait référence à une vision de la ville qui met l'accent sur la compétition et l'efficacité économique. Pour ses promoteurs, elle prend appui sur l'idée que la compétitivité économique de la commune est une ressource pour attirer les entreprises et les investissements, plutôt qu'à améliorer la qualité de vie des habitants ou à réduire les inégalités socio-économiques.

⁵ Concept de l'expression anglaise Build-Operate-Transfer (BOT). Ce système permet de mobiliser des investissements privés pour mettre en place des infrastructures commerciales dans des « quartiers défavorisés » ou en difficulté économique, tout en assurant la participation des acteurs publics dans la gestion à long terme de ces infrastructures

Le recours à l'idéologie du marché comme moyen de transformation du patrimoine immobilier de la Mairie a permis d'apporter une valeur ajoutée à ces sources de revenus, qui se limitaient auparavant à la collecte de taxes forfaitaires. De même, La focalisation sur la recherche de sites jugés attractifs pour les entreprises immobilières et pour les investissements économiques de la Mairie ont conduit à une préférence pour la valeur économique des sites sélectionnés, au détriment de leur valeur sociale. Ce qui a eu pour effet de reléguer les récits historiques d'assistance et de solidarité urbaine, qui ont été à l'origine de la formation de certains quartiers dits précaires, au second plan. C'est dans un tel contexte de transformation urbaine que, des quartiers comme Bel Air à Cocody, Banco-Extension à Yopougon, ainsi que Houphouët Boigny 1 et 2 à Koumassi, ont été envisagés pour des projets immobiliers ou la construction d'infrastructures éducatives telles qu'un lycée d'excellence, par exemple, entraînant ainsi leur déguerpissement. Dans l'un ou l'autre de ces cas, l'innovation dans la gouvernance urbaine et spatiale se traduit par une intensification de l'expropriation des terrains urbains et une surenchère dans l'usage du domaine public urbain.

L'innovation à travers la mise en place d'infrastructures de développement est présentée comme la principale raison derrière les actions de déguerpissement et de rénovation. Fondée sur l'idéologie de la ville moderne, la concrétisation de cette forme d'innovation sous forme de réalisation d'infrastructures est considérée comme un moyen contribuant à reconstruire l'embellissement et redéfinir l'esthétique du District, afin de l'aligner sur ses aspirations d'une « ville émergente ». Dans les faits, la multiplication des pôles de réalisation des infrastructures urbaines se fait autour des enjeux de compétitivité et d'attractivité territoriale (Thiard, 2006 ; Guibert, 2019). Pour redresser ainsi la politique de la ville et la réorienter vers les nouvelles normes de son internationalisation, l'approche de l'innovation basée sur le renforcement de l'attractivité de la ville est devenue l'un des principes clés de la restructuration et de hiérarchisation des priorités de l'action publique. Le projet du métro d'Abidjan, comprenant vingt stations reliant la commune d'Anyama au nord à l'aéroport dans la commune de Port-Bouet au sud, représente une « infrastructure révolutionnaire » vanté par les acteurs politiques de premier rang. Il s'inscrit à cet effet dans le cadre formel de l'expansion d'un District attractif et dynamique conforme aux normes de son internationalisation. Il y va de même de ces impératifs de renouvellement en lien avec les principes de légitimation de son leadership en termes d'attractivité et de rayonnement dans la construction de sa figure émergente à travers le « marketing territorial » dans l'économie sous-régionale (Viltard et al, 2017).

Plus loin, l'innovation en matière d'infrastructures est présentée comme le principal argument pour la réorganisation de la disposition des quartiers urbains existants dans le cadre du développement urbain. Elle constitue l'outil de référence pour reconfigurer non seulement l'architecture des infrastructures, mais aussi pour modifier l'image du bâti dans l'urbanisation et donner du sens au nouvel ordre urbain. C'est une occasion de déclasser certaines zones communales au rang de quartiers populaires et de les requalifier dans le cadre du nouvel ordre urbain. Ainsi les communes d'Abobo et de Koumassi, autrefois affublées de désignations dévalorisantes, s'efforcent désormais de redorer leur image. La première, surnommée dans le passé d' « Abobo la guerre » adopte désormais le nom de « Abobo est joli » ou « Abobo est ezo ». La seconde, abandonne l'étiquette de « Koumassi potopoto » pour embrasser celle de « Koumassi la belle », avec son nouveau slogan de développement « Koumassi autrement ». Chacune de ces approches permet de rompre avec un passé marqué par le rejet et l'insalubrité. La transition identitaire résultant des

innovations en matière d'infrastructures dans ces communes illustre l'idée d'un nouvel ordre urbain, symbolisant ainsi le passage du « mal développement » au « développement durable » ou la « modernité ».

Dans la commune de Koumassi, les initiatives locales d'innovation en matière d'infrastructures se concrétisent à travers l'émission d'ordonnances municipales visant à rénover la commune selon le modèle de la « ville nouvelle »⁶. La mise en œuvre des projets de rénovation initiés par la Mairie est perçue comme une occasion d'adopter la vision créative et la planification intentionnelle du Maire. À travers de telles ordonnances, des éléments essentiels de la vie urbaine tels que les infrastructures économiques, les espaces de loisirs, les espaces publics, la transformation des quartiers précaires en zones résidentielles et la création de pôles commerciaux tels que les marchés et les gares routières sont créés. Tout cela vise à rendre l'image de la commune plus attractive et compétitive. De plus, une attention particulière est accordée à la diversité des pôles de développement créés afin de donner un sens aux principes de durabilité, d'inclusion et d'embellissement en tant qu'acteurs du nouvel ordre urbain. L'innovation dans la gouvernance communale a revêtu plusieurs caractéristiques visant à rétablir le rôle de l'État, qui semblait s'être retiré de sa position centrale dans la structuration de l'ordre politique et la gestion de l'action publique. Ce retour de l'autorité de l'État se manifeste dans le pouvoir de contrainte et de surveillance que détient désormais la commune en temps réel sur le développement urbain, notamment à travers la création d'espaces marchands et l'adoption de nouvelles méthodes de production collective de l'action publique (Pin, 2015). Dans ce discours d'enquête ci-dessous exposé, l'interviewé relate une actualisation des rapports de domination ainsi qu'une relance des règles de contrôle des espaces marchands, qui se présentent désormais sous forme de relations négociées, contractuelles et régies par le droit entre la Mairie et la population active. Il explique alors :

La rénovation de la commune se fait sous contrat BOT. Quand on signe un contrat BOT avec une entreprise, avec un particulier, c'est sous-entendu que le particulier doit reverser une bonne part de ses bénéfices à la mairie. On peut dire que chaque mois, tu dois nous reverser un tel montant. Ou bien chaque année, tu dois nous reverser un tel montant. À l'issue peut-être de 10 ans, il y a des BOT qui ont une durée de vie de 5 ans, de 10 ans. Mais je pense que les BOT sont encadrés aussi par des dispositions au niveau du ministère de l'Intérieur. La plupart des grands marchés, même le grand marché actuel, font l'objet même des BOT. Le grand marché actuel du communisme fait l'objet des BOT. C'est un contrat, comme je le disais tantôt, c'est un contrat qui est signé avec un particulier. Dans le contrat, on définit toutes les clauses. On peut dire que ceux qui doivent occuper le site doivent payer les patentes. Derrière aussi, le particulier doit révéler ses tels montants. On sent déjà un changement au niveau de la commune, sur le plan de l'infrastructure. C'est un nouvel apport en termes d'infrastructure. Sur le plan économique aussi, c'est une nouvelle activité qui s'est créée. Mais il faut dire qu'à long terme, je pense que quand les BOT arrivent à terme, c'est assez de sous pour la mairie.

⁶ La notion de "ville nouvelle" est polysémique et son étude ne peut se limiter à une seule approche disciplinaire, comme l'a souligné Serhir (2013). Dans cette étude, sa signification diffère de l'approche géographique qui la définit comme une ville située en périphérie urbaine, conçue pour être autonome avec ses propres infrastructures, et qui vise à réduire la dépendance à l'égard des villes existantes. Au lieu de cela, la notion de ville nouvelle est abordée d'un point de vue sociologique, comme une approche de planification urbaine visant à recréer des espaces urbains modernes et fonctionnels, intégrant des infrastructures innovantes et des équipements urbains de qualité. Cette approche montre que l'idée de ville nouvelle est un construit social qui peut passer par la rénovation de quartiers existants ou détruits, la construction de nouveaux espaces résidentiels et commerciaux, ainsi que l'aménagement d'infrastructures publiques innovantes pour répondre aux besoins émergents de la population.

Et ça permet une augmentation du budget. Voilà, une augmentation du budget. Sinon, c'est un truc qui est plus bénéfique à long terme. Sinon à court terme, on ne ressent pas ça réellement. Mais sur le plan de l'infrastructure, la population peut être heureuse parce que ça change un peu l'allure de la commune. C'est aussi une nouvelle activité qui naît. Mais à long terme, quand tout revient, quand tout fait partie du patrimoine de la mairie, je pense que cela permet une augmentation du budget

Encadré 3 : Extrait d'entretien avec P, AK1

Le modèle « BOT » en tant qu'innovation en infrastructure est essentiel pour la transformation de la gouvernance urbaine et demeure un outil significatif pour reconstruire l'attractivité du champ précité. Dans le nouvel ordre urbain, il incarne un instrument de développement de proximité qui favorise la recréation des liens de solidarité et des mécanismes formels de protection attendus de l'État. Ce modèle reste l'expérience d'une offre municipale pour promouvoir une gouvernance urbaine plus attractive, participative et inclusive.

3.3. La reproduction des « bonnes pratiques » de cohésion urbaine comme repère et marque de légitimation du nouvel ordre urbain

Dans le contexte de la rénovation urbaine, la transformation de la ville en un espace où la qualité de vie est améliorée pour tous ses résidents est un impératif. C'est dans cette optique que dans la Commune de Koumassi des initiatives telles que la réactivation d'espaces verts, la restructuration du secteur du transport communal vers des solutions moins conflictuelles et les projets de reconstruction des quartiers vieillissants sont motivées. Tous ces aspects du développement urbain sont considérés comme des échecs politiques engendrant « la souffrance » du développement local et contribuant à la permanence du « mal développement urbain ». Ils n'ont été que favorables à perpétuer les idées de la ville comme un refuge et comme un lieu de reproduction des catégories de personnes vulnérables. L'idée d'encourager les « bonnes pratiques » dans le nouvel ordre urbain n'est pas anodine. Elle s'appuie sur la thèse selon laquelle les « bonnes pratiques » urbaines fonctionnent comme des normes ou des standards offrant des guides de savoir-faire normatifs et techniques pour corriger les imperfections ou les effets pervers qui détériorent le développement urbain. À l'entrée de la commune de Koumassi, une peinture murale affiche une invitation conviant les riverains à adhérer à un sentiment d'appartenance : « J'aime Koumassi ». Cet appel à l'appropriation de l'espace communal rénové représente une stratégie municipale visant à encourager les riverains à reconstruire leurs rapports aux processus de rénovation et leur éventuelle contribution à la solution recherchée dans le respect d'une participation et d'une appartenance encadrées. En outre, le non-respect de ces directives a conduit à des sanctions pénales. A preuve, les commerçants Haoussa du quartier « Haoussabougou » ayant refusé de se plier à la réforme assignant des zones spécifiques à leurs commerces, ont été arrêtés et punis pénalement après avoir envisagé un sit-in pour rouvrir de force leurs magasins fermés (Angoua, 2020 ; N'Dri, 2020).

Dans le processus de légitimation du nouvel ordre urbain, la référence faite aux « bonnes pratiques » de développement urbain fonctionne comme des directives visant à réguler le passage d'un cadre informel et désordonné à un cadre contrôlé et ordonné. Elle est un volet des techniques appropriées de l'innovation en matière de gouvernance de la ville comme fondement du nouvel ordre urbain. Si elles sont supposées concourir à améliorer le bien-être collectif, ces pratiques peuvent souvent refléter des valeurs et des dynamiques pour

faire du profit favorisant des liens sociaux plus durables et une cohésion apparente. En suivant les nouveaux principes de l'urbanisme, ces pratiques cherchent à intégrer de nouveaux modèles de performance, soulignant ainsi leur rôle dans la poursuite de l'objectif d'intégration urbaine et de développement durable (Devisme et al, 2007).

De même pour le nouvel ordre urbain, le renforcement d'une économie locale durable et la reconsolidation de l'inclusion sociale pour toutes les populations se font sous forme d'un changement radical. Ainsi la dynamique communautaire est entreprise comme la solution contemporaine pour répondre aux attentes de solidarité de l'État face aux irrégularités perçues et vécues dans le développement urbain. En d'autres termes, l'idée de la « ville pour tous » ne repose plus sur une appropriation spontanée de l'espace urbain, ni sur des pratiques d'exclusion fondées sur des divisions ethniques ou politiques au sein des communautés. Au contraire, pour un développement urbain encadré, elle est promue à travers la reproduction de « bonnes pratiques » de participation et d'appartenance qui respectent les règlements en matière de construction, d'utilisation des espaces publics et de la mise en valeur de la cohésion sociale. En d'autres termes, le « marché communautaire » y est repensé, réévalué, réorganisé et remis en ordre pour de nouvelles normes. L'enjeu est de faire de telle sorte que le droit à la ville soit à la fois le signe d'une adhésion au nouveau cadre normatif formel de promotion de l'économie urbaine et des appartenances proclamées au sein de la commune. L'appropriation de ces normes doit contribuer à cimenter les formes actualisées de la matérialisation des projets de rénovation ou de réorganisation socio-spatiale dans les zones ciblées de la commune (Morange et Spire, 2017). In fine, dans le contexte du nouvel ordre urbain, l'idée de la « ville pour tous » ne doit plus être caractérisée par une appropriation spontanée de l'espace urbain. Au contraire, elle doit refléter une participation orientée non seulement par la connaissance des normes du savoir-faire et du vivre-ensemble, mais aussi par les normes favorisant la diversité sociale en créant des espaces publics inclusifs contribuant à légitimer l'appartenance à la commune. Ce qui implique le respect des réglementations en matière de construction, de l'utilisation des espaces du domaine public et de la valorisation de la vie communautaire et du développement urbain encadré.

À Koumassi, le réaménagement de l'espace de loisirs et de restauration dénommé « O Bété », anciennement associé au régime déchu et faisant partie des projets de rénovation post-guerre, est devenu un symbole de réconciliation et un exemple de l'effort local pour promouvoir la cohésion dans le cadre du nouvel urbain en voie de consolidation. Pour réussir le défi des bonnes pratiques de cohésion sociale, des espaces de loisirs sont également aménagés et réservés aux personnes âgées ainsi qu'aux enfants. Aussi, des méthodes et pratiques inclusives ont-elles été instaurées pour relever les défis opérationnels liés au nouvel ordre urbain. Dans cette perspective, les mécanismes de protection sociale ont été activés afin de diminuer la vulnérabilité des populations actives. Cette action repose sur le principe selon lequel les habitants actifs de la commune ont droit à des conditions de travail décentes. Dans cette veine d'idées, la lutte de la municipalité contre le secteur informel a pris une dimension plus structurée garantissant les bonnes pratiques qui renforcent la protection sociale. Cela s'est concrétisé par la création de divers marchés spécialisés destinés à différents tenants de secteurs d'activités économiques : la « Bourse des Bois » pour les ressortissants Haoussa du Niger, la « Bourse des Fers » pour les originaires maliens, le « Marché des Bonnes Affaires » pour les commerçants ambulants, la « Bourse des Tôles », et « le marché des vivriers ».

La légitimation des « bonnes pratiques » est encouragée par la municipalité comme une stratégie inclusive au niveau des quartiers pour reconsolider la cohésion urbaine.

Elle passe par une forme de dénonciation de pratiques telles que « le mauvais usage » de l'accompagnement ou de l'assistance politique, les rivalités ou les compétitions politiques désordonnées et les formes de discrimination fondées sur l'ethnie ou l'origine. L'objectif est de faire de la ville un bien commun, en consolidant ces « bonnes pratiques » à travers leur adoption et leur mise en œuvre. Bien que sélective, la diversification des « bonnes pratiques » perçues ne doit contribuer qu'à relever les défis de la construction du nouvel ordre urbain et favoriser la reconstruction de la cohésion urbaine. Dans la commune de Koumassi l'assistance de l'opposition politique aux déguerpis des quartiers de Houphouët-Boigny 1 et 2 a été perçue par le pouvoir en place et les élus locaux comme un type de dénigrement de leur programme de modernisation de la commune. Cette interprétation s'étend même au mépris de l'autorité communale qui, de son côté, semble déterminée à œuvrer pour « une commune plus moderne » malgré les conséquences politiques qui pourraient advenir, surtout en matière de conquête/reconquête de l'électorat (Gonli, 2021 ; Barro, 2024).

Dans l'imaginaire populaire des défenseurs des idées de la reconduction des « bonnes pratiques de cohésion urbaine », s'engager dans leur continuation implique que les rivalités politiques ne doivent plus être des actions pour soutenir les tendances à promouvoir des politiques d'exclusion ou de marginalisation orchestrées par l'État. Au contraire, elles doivent contribuer à sensibiliser les populations concernées à adopter une variété de stratégies de développement urbain et à les encourager à les suivre en respectant les directives établies pour les mettre en œuvre (Pinson, 2006). Contourner ou rompre avec l'influence des « mauvaises habitudes politiques » devient ainsi une forme d'innovation recherchée dans la gouvernance urbaine. En tant que stratégie pour la réalisation d'un idéal supposé commun à travers les projets urbains locaux de rénovation post déguerpissement, elle a pour but de contribuer à faciliter l'adoption de nouvelles règles de participation citoyenne et de rechercher une adhésion consensuelle autour des nouveaux critères de performance et d'innovation soutenus par les défenseurs de la modernité urbaine. Afin de mettre en exergue cette façon de penser le nouvel ordre urbain par la reproduction de « bonnes pratiques », cet enquêté fait cette alerte relative au « mauvais usage » de l'accompagnement politique en lien avec les opérations de déguerpissement :

Depuis quelques années, nous avons une bipolarisation de la scène politique. On a une vraie bipolarisation. Cela a commencé depuis 1995 : d'un côté, le bloc de l'opposition et de l'autre côté le bloc du pouvoir. Soit on est dans un camp ou l'autre. Et quand le camp qui est au pouvoir, peut-être, cherche à créer l'ordre, celui de l'opposition, l'ordre ne les intéresse pas. Ils critiquent pour avoir les faveurs des populations victimes. Ils croient que peut-être qu'avec un basculement, on peut créer un ordre nouveau. Et le nouveau camp qui repart dans l'opposition. Vous avez su avec nous la triste réalité où des partisans de certaines personnes partaient casser le goudron, démolissait le bitume parce qu'ils n'en voulaient pas. Alors chacun veut, comme un supporter d'équipe, avoir la victoire pour son camp. La victoire de l'autre ne l'intéresse pas. Même si c'est pour un intérêt national, un intérêt d'ensemble, ça ne les intéresse pas. Donc du coup, tout ce qui est fait pour arranger la situation, le camp qui ne se sent pas au pouvoir, ne travaille pas à améliorer les projets de développement entrepris par ceux au pouvoir. Nos politiciens de l'opposition n'ont pas cet état d'esprit-là pour parler à leurs partisans, pour dire que, ce que le pouvoir est en train de faire est dans l'intérêt de nous tous. Vous avez vu comment le dernier recensement de la population a été boycotté. C'est comme cela aussi les déguerpissements sont critiqués. En tout cas, chaque parti de l'opposition y est allé avec son interprétation. Donc la question du désordre

L'instauration d'une telle offre de protection a contribué à rehausser l'identité de la commune renforçant ainsi l'image providentielle de l'État ou de la Mairie dans l'imaginaire populaire du District. Les arguments avancés à cet égard incluent l'engagement manifeste des autorités locales à garantir le maintien de l'ordre public, à appliquer rigoureusement les lois pour assurer une gouvernance urbaine exemplaire et à protéger les droits élémentaires des riverains contre les risques de précarité. Il y va aussi de la préservation des intérêts économiques de la commune en s'attaquant aux défis posés par l'essor du secteur informel et les problèmes liés à l'aménagement urbain désordonné. Tous ces faits laissent paraître une orientation vers un modèle de développement urbain où les mécanismes de marché et l'implication du secteur privé jouent un rôle prépondérant pour répondre aux aspirations de renouvellement urbain. Les opérations locales d'aménagement et de rénovation qui précèdent la consolidation du nouvel ordre urbain reflètent ainsi cette tendance vers une approche où l'initiative privée est mise en avant pour reconstruire le développement urbain et l'adapter aux besoins changeants d'une croissance planifiée.

Conclusion

Le déguerpissement, la rénovation et la promotion d'un nouvel ordre urbain sont trois piliers qui émergent d'une même vision du développement urbain. Ces éléments forment un ensemble cohérent érigé en système pour redonner sens à la lecture réglementaire d'un renouvellement urbain caractérisé par ses propres particularités et dynamiques. Cette approche vise à démontrer comment la ville peut évoluer d'une croissance spontanée ou non planifiée avec une intervention municipale limitée vers une croissance planifiée et contrôlée par les autorités locales. En d'autres termes, il s'agit de passer d'un état où les évolutions urbaines se produisent de manière désorganisée à une phase où elles sont intentionnellement façonnées et réglementées pour répondre aux enjeux de la modernité et de l'internationalisation du District. L'idée du nouvel ordre urbain consiste à transformer les défis en opportunités en mettant en avant la création de villes inclusives. Cette approche implique de réorienter les acquis existants vers des pratiques novatrices axées sur la sécurité, le respect des règles et la promotion du bien-être des riverains. Elle met également l'accent sur l'amélioration de la gouvernance urbaine en favorisant la participation citoyenne et en multipliant les initiatives innovantes. Enfin, il s'agit d'adopter une approche stratégique du développement urbain contribuant à encourager à vivre dans des espaces urbains durables où chaque individu se sent inclus et valorisé. Cette révision étant ainsi faite, la dynamique de ville urbaine se fait en reconsidérant la question de sa structure comme un espace (informe, vide et indéfini) en évolution constante. Les initiatives suscitées pour parfaire cette structure sont contextualisées, se heurtent parfois à des obstacles imprévus, des impacts de populations résilientes confrontées à des mutations planifiées.

Références bibliographiques

- Angoua, A. (2020). Koumassi : des commerçants Haoussa préparent une rébellion contre le Maire Cissé Baongo, ce qui l'attend... [En ligne], consultable sur URL : <https://m.linfodrome.com/societe/61668-koumassi-des-commerçants-haoussa-preparent-une-rebellion-contre-le-maire-cisse-baongo-ce-qui-les-attend>
- Ameur, I. et al. (2009). *La production de l'ordre social urbain : Éléments pour une réflexion*, Sous la dir de Pierre Robert Baduel, in *La ville et l'urbain dans le monde Arabe et en Europe, acteurs, organisations et territoires*. pp189-198. <https://books.openedition.org/irmc/573>
- Barro, L. (2024). Opérations de déguerpissement à Abidjan : le RHDP dénonce " une récupération politique " de l'opposition .<https://news.abidjan.net/articles/729193/operations-de-deguerpissement-a-abidjan-le-rhd-p-denonce-une-recuperation-politique-de-lopposition>
- Beeri, I. (2012). Les stratégies de redressement dans les systèmes publics : influence sur le comportement de citoyenneté organisationnelle, in *Revue d'Administration Publique Comparée*. Vol. 78), pp 165 à 187 <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2012-1-page-165.htm&wt.src=pdf>
- Bourdieu, P. (1993). *La misère du monde*, Paris, Seuil, , 956 p.
- Calenda (2021). L'éthique dans les recherches en terrains sensibles, Appel à contribution, <https://calenda.org/875435>. <https://calenda.org/875435>
- Cochard, B. (2017). L'espace urbain : un dispositif de la modernité ? <http://sens-public.org/article1269.html>
- Devisme, L et al (2007). Le jeu des « bonnes pratiques » dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale *Espaces et sociétés* , 4 (n° 131), pages 15 à 31
- Giddens, A. (1990). *The Consequences of Modernity*. Stanford University Press
- Goffman, E. (1973). *La Mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1 : La Présentation de soi*. Paris, France: Les Éditions de Minuit
- Gonli, D. (2021). Déguerpissement à Koumassi : après les émissaires de Laurent Gbagbo, Simone décide également d'aller rendre visite aux victimes <https://www.linfodrome.com/politique/72761-deguerpissements-a-koumassi-apres-les-emissaires-de-laurent-gbagbo-simone-decide-egalement-d-aller-rendre>
- Gnabéli, R. (2018). *Retour sur l'objet de la sociologie : De la question scientifique au projet pédagogique*. L'Harmattan, 138 pages
- Gorgeon C et Bailleau F. (2000). *Vers un nouvel ordre social ? Une autre lecture des questions d'insécurité et de délinquance*. Bailleau F., Gorgeon C. (dir.). Prévention et sécurité : vers un nouvel ordre social ?, Les Éditions de la DIV, pp.17-30
- Houllier-Guibert Charles E. (2019). L'attractivité comme objectif stratégique des collectivités locales, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, pp 153 à 175.
- Manuel, O. (2018). Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation, Les lignes directrices pour le recueil, la communication et l'utilisation des données sur

- l'innovation, dans leur quatrième édition.
<https://www.oecd.org/fr/innovation/manuel-d-oslo-2018-c76f1c7b-fr.htm>
- Morange, M et Spire A. (2017). Mise en ordre, mise aux normes et droit à la ville : perspectives croisées depuis les villes du Sud », *Métropoles* [En ligne], 21 | <http://journals.openedition.org/metropoles/5574>
- N'Dri, G. (2020). Koumassi/ quartier Haoussabougou: La Mairie met en garde les fauteurs de troubles. <https://www.amanien.info/news/koumassi-quartier-haoussabougou-la-mairie-met-en-garde-les-fauteurs-de-troubles>
- Pin, C. (2015). La gouvernance territoriale de l'innovation, entre région et métropole : une comparaison Ile-de-France / Lombardie.. Sociologie. Université Sorbonne Paris Cité, <https://www.cairn.info/revue-gouvernement-et-action-publique-2020-1-page-57.htm>
- Pinson, G.(2006). Projets de ville et gouvernance urbaine : Pluralisation des espaces politiques être composition d'une capacité d'action collective dans les villes européennes, in *Revue française de science politique* 4 (Vol. 56), pp 619 à 651
- Reynaud, J-D. (1988). Les régulations dans les organisations : régulation de contrôle et régulation autonome. In: *Revue française de sociologie*, 29-1. Travail : d'autres jalons. Etudes réunies et présentées par Jean-René Tréanton. pp. 5-18
- Reynaud, J-D.(1991). Pour une sociologie de la régulation sociale. *Sociologie et sociétés*, 23(2), 13–26. <http://www.sietmanagement.fr/wp-content/uploads/2016/04/Reynaud1991.pdf>
- Rondeau, K et Paillé P. (2016). L'analyse qualitative pas à pas : gros plan sur le déroulé des opérations analytiques d'une enquête qualitative, in *Recherches qualitatives*, 35 (1), pp 4-28 .Disponible sur [http://www.recherchequalitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero35\(1\)/rq-ht-rondeau-paille.pdf](http://www.recherchequalitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero35(1)/rq-ht-rondeau-paille.pdf)
- Serhir, S. (2013). Ville nouvelle : un concept urbain en mutation <https://revues.imist.ma/index.php/GeoDev/article/view/617/505>
- Thiard, P. (2006). Les stratégies de développement économique des pôles urbains des départements limitrophes de l'Ile-de-France. [Rapport de recherche] Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) <https://hal.science/hal-02265688/document>.
- Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels, in *Recherches Qualitatives – Hors-Série – numéro 3*, Actes du colloque Bilan et perspectives de la recherche qualitative, p243-272 Disponible http://www.recherchequalitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/Wanlin2.pdf
- Yao, E. (2014). Des populations habitants sur le littoral s'opposent à leur deguerpissement. <https://www.fratmat.info/article/66448/Soci%C3%A9t%C3%A9/port-bouet-des-populations-habitant-sur-le-littoral-sopposent-a-leur-deguerpissement>

Yéo, F. (2022). Déguepissement à la casse d'Abobo Anador, l'heure n'est plus à la négociation, précise le Maire. <https://www.fratmat.info/article/218031/s>